DELAIS DE PRESCRIPTION

Par MTP34

J'ai subis un amputation de la jambe en 2012 suite à des biopsies tardives (sachant que j'ai un HIV depuis 1990)qui à mis en lumière un cancer du pied qui aurait pu être évité (l'amputation).

Mon avocat me parle de 5 ans de prescription devant le T.A.Et je ne comprend pas pourquoi??

Je pensais que mon dossier rentrait dans le cas de la loi du 4/03/2002. Qu'en pensez vous??

MERCI